

FICHE 4 - ASSURANCES LICENCES 2023

LES ASSURANCES POUR LES LICENCIÉS

Dans l'Espace Licencié <http://licencie.ffvoile.fr>, retrouvez l'intégralité des garanties d'assurances liées à la Licence. Cet espace privatif permet également aux licenciés de souscrire à des garanties complémentaires en ligne.

La rubrique Assurances de notre site Internet (Espace clubs / Le Club et la FFVoile / Assurances - <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>) met à votre disposition les différents contrats et garanties entre la FFVoile et ses assureurs, ainsi que la Déclaration de Sinistre en ligne.

Nouveauté 2023 : Tous les détenteurs d'une Licence à la FFVoile bénéficient automatiquement d'une nouvelle garantie relative à la protection juridique des victimes de violences dans le sport. Cette garantie intègre une assistance psychologique, une assistance juridique par téléphone et des garanties relatives au recours pénal contre l'auteur présumé des violences sexuelles, physiques ou psychologiques.
Pour plus d'informations sur cette garantie : stopviolence@ffvoile.fr ou contact@grpmds.com

Le document, ci-dessous, doit être remis à tout licencié afin de l'informer de la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires « Prévi Voile » liées aux licences fédérales. Les autres options doivent être souscrites directement en ligne via l'Espace Licencié.

Garanties complémentaires Individuelle Accident "Prévi Voile"

Je soussigné (e) Nom..... Prénom..... Date de naissance

Adresse.....

Code postal Ville.....

atteste avoir reçu une notice d'information relative aux contrats d'assurance FFV/MAIF/MDS et reconnais avoir été informé(e) des possibilités de souscription à des garanties complémentaires

Je souscris aux **garanties complémentaires "Prévi Voile"** et règle la cotisation correspondante, via le site de la FFVoile en me connectant sur mon "espace licencié"

Je ne souhaite souscrire à aucune garantie complémentaire en cas d'accidents corporels et **remet le présent bulletin réponse à mon club**

Fait à Le

Signature du licencié (des représentants légaux pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

DÉCLARATION DE SINISTRE
SAISISSEZ OU TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE SUR LE SITE DES ASSURANCES MADER **EN LIGNE**

LES ASSURANCES POUR LES CLUBS

Les clubs de la FFVoile ont la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires en ligne (Accueil de groupes, Location d'embarcations légères, Organisation de stages de survie). Connectez-vous à [l'Espace de Gestion des clubs](#), et basculez sur la saisie en ligne sur le portail de service des assurances MADER.

CONTACTS

A QUI S'ADRESSER EN CAS D'ACCIDENT ?

- **MAIF / MDS**

Assurances Mader

Immeuble "le Challenge"
Bd de la République BP 93004
17030 La Rochelle Cedex
Tél : 05 46 41 20 22 - Fax : 05 46 41 64 80

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

La déclaration écrite reste néanmoins obligatoire (déclaration en ligne via le site fédéral).

- **ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MAIF Assistance)**

Tél : 0800 875 875 (+33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger)

A QUI S'ADRESSER POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONTRATS ?

- **Responsabilité Civile (MAIF/VERSPIEREN)**

Assurances Mader

Immeuble "le Challenge"
Bd de la République BP 93004
17030 La Rochelle Cedex
Tél : 05 46 41 20 22 - Fax : 05 46 41 64 80
Site : <http://www.mader.fr> - Mail : ffvoile@mader.fr

- **Individuelle Accident (MDS)**

Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David
75782 Paris cedex 16
Tél : 01 53 04 86 69/86 - Fax : 01 53 04 86 87
Mail : ffv@grpmds.com

- **Assistance Rapatriement (MAIF/VERSPIEREN)**

VERSPIEREN

8 Avenue du Stade de France
93210 SAINT-DENIS
Tel : 03 28 02 70 35
Mail : ffvoile@verspieren.com

Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : licences@ffvoile.fr
